



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal lundi le 15 décembre 2025 à compter de 18h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Sont présent(e)s :

M. Guy-Julien Mayné, maire
M. François Barbeau, district n° 1;
Mme Cherley Germain, district n° 2;
M. Simon Laberge, district n° 3;
M. Jean-Claude Coallier-Coutlée, district n° 5;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Est absent : M. Marcel Tremblay, district n° 4

Est également présente :

Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2025-12-266

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cherley Germain, conseillère, appuyé par Robert Arcoite conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

ADOPTÉE

2025-12-267

3- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

CONSIDÉRANT QUE conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget;

Il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par Jean-Claude Coallier-Coutlée conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-CLOTILDE**

Celui-ci indique :

REVENUS	
Taxes	3 671 104\$
Compensations tenant lieu de taxes	22 700\$
Transfert - fonctionnement	321 059\$
Services rendus	58 042\$
Imposition de droits	215 240\$
Amendes et pénalités	3 500\$
Intérêts	260 020\$
Autres revenus	- \$
TOTAL REVENUS FONCTIONNEMENT	4 552 115\$
Imposition de droits	400 000\$
Transfert - Investissement	1 158 718\$
Financement et conciliations fiscales	70 000\$
TOTAL REVENUS INVESTISSEMENT	1 629 418\$
TOTAL REVENUS	6 181 534\$
DÉPENSES	
Administration générale	956 705\$
Sécurité publique	920 030\$
Transport	1 292 088\$
Hygiène du milieu	665 610\$
Santé et bien-être	5 158\$
Urbanisme et mise en valeur	173 433\$
Loisirs et culture	474 631\$
Frais de financement	212 874\$
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	4 700 556\$
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	1 679 430\$
TOTAL DÉPENSES	6 379 986\$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Remboursement de la dette à long terme	385 936\$
AFFECTATIONS	
Surplus accumulé non affecté	(698 202)\$
Surplus accumulé affecté	113 813\$
TOTAL AFFECTATIONS	(584 389)\$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0 \$

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2025-12-268

4- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028

ATTENDU QUE l'article 956 du Code Municipale prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

ANNÉE 2025	INVESTISSEMENT	FINANCEMENT	SUBVENTIONS	AFFECTATIONS ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	%	PART DE LA MUNICIPALITÉ
Amélioration usine eau potable – mécanique de procédé et ventilation	70 000\$		54 937 \$ TECQ	\$		15 063\$
Augmentation de la capacité des étangs aérés	537 000\$		521 937\$ TECQ	\$		15 063\$
Travaux de pavage deuxième couche du nouveau développement et rue des Érables	650 000\$		\$	650 000\$		0\$
Projet corridor piétons centre communautaire	382 920\$		281 367\$	\$		101 503\$
Aménagement des milieux humides (études et devis)	110 000\$		OASIS en attente 80% du projet \$	\$		22 000\$
	\$		\$	\$		\$
	1 639 920\$		858 241\$	650 000\$		131 629\$

ANNÉE 2026	INVESTISSEMENT	FINANCEMENT	SUBVENTIONS	AFFECTATIONS ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	%	PART DE LA MUNICIPALITÉ
Amélioration usine eau potable – système de dosage du chlore	48 050\$		\$ TECQ	\$		15 063\$
Achat d'un équipement usagé pour les travaux publics	80 000\$	Achat financement 0% intérêt	\$	\$		80 000\$
Asphaltage caserne de pompiers	53 475\$			53 475\$		
Aménagement des milieux humides	139 698\$		OASIS en attente 80% du projet \$	\$		27 940\$
	\$		\$	\$		\$
	\$		\$	\$		\$
	\$		\$	\$		\$
	181 525\$		\$	53 475\$		95 063\$

ANNÉE 2027	INVESTISSEMENT	FINANCEMENT	SUBVENTIONS	AFFECTATIONS ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	%	PART DE LA MUNICIPALITÉ
Amélioration usine eau potable – programmation et équipement de distribution de l'eau potable	66 600\$		51 537\$ TECQ	\$		15 063\$
	\$		\$	\$		\$
	\$		\$	\$		\$
	\$		\$	\$		\$
	\$		\$	\$		\$
	66 600\$		51 537\$	\$		15 063\$

En conséquence, il est proposé par Simon Laberge, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028;

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire de Sainte-Clotilde, comme le permet l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2025-12-269

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2026

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 529 SUR LA TAXATION 2026

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 529 sur la taxation 2026.

Dépose le projet de projet de Règlement numéro 529 concernant la taxation 2026.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-270

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h15 sur une proposition de Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025.
